

Service Cartes d'identité – Passeports
Sur rendez-vous au 03 87 29 69 60
Ou sur le site de la Mairie de Freyming-Merlebach :
www.freyming-merlebach.fr

RDV le ____ / ____ / 20____

A _____ H _____



Nous attirons votre attention sur le fait que les pièces demandées sont sollicitées par l'administration de l'État. Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.



Si vous êtes en possession d'un passeport valide, vous ne pouvez pas refaire votre Carte d'identité, sauf en cas de changement d'adresse ou de nom.



La présence du demandeur du titre d'identité est obligatoire au dépôt du dossier (recueil des empreintes et de la signature) ainsi que pour le retrait du nouveau titre d'identité. Pour les mineurs : leur présence est obligatoire ainsi que celle d'un parent.

Dorénavant, un dossier de pré-demande (passeport et/ou carte d'identité) doit être réalisé en ligne sur le site « www.ants.gouv.fr » ou dans une commune équipée d'un service numérique

PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE D'UNE CARTE D'IDENTITE OU D'UN PASSEPORT BIOMETRIQUE

TIMBRES FISCAUX :

(à acheter dans un débit de tabac ou sur Internet)

CARTE D'IDENTITE

- 25€ en cas de non présentation de la carte d'identité en vue de son renouvellement (perte, vol ou autres)
- déclaration de perte ainsi qu'une pièce avec photo, permis de conduire, carte vitale, ou autre)

PASSEPORTS

- Personne majeure 86€
- Mineur de 15 ans ou plus 42€
- Mineur de moins de 15 ans 17€

CARTE D'IDENTITE/ PASSEPORT

- 2 photos d'identité (moins de 3 mois, sans lunettes, le visage, les yeux et le cou dégagés)**
- Original de la carte d'identité**
- Ancien passeport**
- Pour un mineur produire original de la carte d'identité du parent qui l'accompagne**
- Acte de naissance copie intégrale (datant de moins de 3 mois)**
- Certificat de Nationalité Française si les deux parents ou le demandeur sont nés à l'Étranger (délivré au Tribunal d'Instance) ou Acte de Naissance mentionnant la Nationalité**
- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins d'un an (original) (Facture de consommation EDF-GDF, Eau, Téléphone, dernier avis d'imposition) – pour les français établis en Allemagne un justificatif « Meldebescheinigung » certifié par le Consulat)**

- en cas de décès** - joindre l'acte de décès.
- en cas de divorce** - apporter la photocopie **intégrale** du jugement **définitif**. L'enfant mineur sera accompagné du parent chez lequel a été établi son domicile.

La personne majeure hébergée par les parents (ou par un tiers), devra fournir :

- La carte d'identité de l'hébergeant (**original**)
- Attestation d'hébergement d'une période datant de **plus de 3 mois**
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant (**original**)

Modification du nom :

- en cas de mariage** (joindre l'acte de mariage si non mentionné sur l'acte de naissance (**datant de moins 3 mois**))

Renseignements à compléter :

ETAT CIVIL DES PARENTS

Père :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Mère :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité